



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2013
Français
Original: anglais

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Cinquantième session

29 avril-17 mai 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire général

1. La cinquantième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, créé en application de la résolution 1985/17 du Conseil économique et social, se tiendra du 29 avril au 17 mai 2013, à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson). La 1^{re} séance s'ouvrira le lundi 29 avril 2013 à 10 heures.
2. L'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Comité et les annotations y relatives figurant ci-après ont été établis par le Secrétaire général, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité.
3. L'attention des États parties est appelée en particulier sur les annotations au point 7, où sont énumérés les rapports dont le Comité sera saisi à sa cinquantième session et à ses sessions ultérieures.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Président et des autres membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
5. Suite donnée à l'examen des rapports soumis conformément aux articles 16 et 17 du Pacte.
6. Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels.
7. Examen des rapports:
 - a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte;
 - b) Rapports soumis par les institutions spécialisées conformément à l'article 18 du Pacte.
8. Présentation de rapports par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte.
9. Formulation de suggestions et de recommandations de caractère général fondées sur l'examen des rapports soumis par les États parties au Pacte et par les institutions spécialisées.
10. Questions diverses.

Annotations

1. Élection du Président et des autres membres du Bureau

Conformément à l'article 14 de son règlement intérieur, le Comité élit parmi ses membres un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Les membres du Bureau du Comité sont élus pour une période de deux ans (art. 15). En vertu de l'article 53 du Règlement intérieur, les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Comité n'en décide autrement lorsqu'il s'agit d'une élection à un poste pour lequel un seul candidat a été proposé.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aux termes de l'article 5 du Règlement intérieur du Comité, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour d'une session, sauf dans le cas où les membres du Bureau doivent être élus conformément à l'article 14. Aux termes de l'article 6 du Règlement intérieur, le Comité peut réviser l'ordre du jour au cours d'une session et, s'il y a lieu, ajouter, supprimer ou ajourner des points.

3. Organisation des travaux

Conformément à l'article 8 de son règlement intérieur, le Comité examine au début de chaque session les questions d'organisation appropriées, y compris le calendrier de ses réunions. À cet égard, l'attention est appelée sur le programme de travail provisoire pour la session, contenu dans le présent document et élaboré par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité et conformément à l'usage établi.

4. Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Conformément à l'article 65 de son règlement intérieur, le Comité peut rédiger des observations générales fondées sur les différents articles et les différentes dispositions du Pacte en vue d'aider les États parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports. Le Comité a décidé à sa quatorzième session (28 avril-17 mai 1996) qu'à partir de sa quinzième session, les discussions concernant la mise en œuvre du Pacte (journées de débat général, examen et adoption d'observations générales, méthodes de travail, documents soumis par des ONG, etc.) se dérouleraient au titre de ce point de l'ordre du jour.

Pendant la session, le Comité débattrait des méthodes de travail et de questions diverses.

5. Suite donnée à l'examen des rapports soumis conformément aux articles 16 et 17 du Pacte

À ses précédentes sessions, le Comité a systématiquement abordé la question du suivi et conserve la question de la suite donnée aux observations finales précédentes en tant que point à débattre avec les délégations pendant le dialogue qui se tiendra lors de l'examen des rapports périodiques ultérieurs.

6. Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité continuera d'examiner, comme il le lui a été demandé, les questions découlant de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tenue du 25 au 29 juin 2012. Les documents ayant trait à cette réunion sont actuellement mis à la disposition des membres du Comité. Les membres seront par ailleurs informés des activités ayant trait à leurs travaux entreprises par d'autres organes conventionnels.

7. Examen des rapports

a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte

En application du paragraphe 2 de l'article 61 de son règlement intérieur, le Comité examine normalement les rapports soumis par les États parties en vertu de l'article 16 du Pacte dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus par le Secrétaire général. Les représentants des États parties qui soumettent un rapport ont le droit d'assister aux séances du Comité consacrées à l'examen dudit rapport; ils doivent être en mesure de faire des déclarations sur

les rapports soumis par leur gouvernement et de répondre aux questions que peuvent leur poser les membres du Comité.

En application du paragraphe 2 de l'article 62 du Règlement intérieur du Comité, le Secrétaire général a, par des notes verbales datées de décembre 2012, notifié aux États parties la date d'ouverture et la durée de la cinquantième session du Comité et les a invités à envoyer des représentants pour assister aux séances du Comité au cours desquelles leur rapport devrait être examiné. Le Secrétaire général a, en consultation avec le Président du Comité, établi le calendrier provisoire d'examen de ces rapports.

Au 28 janvier 2013, le Secrétaire général avait reçu les 52 rapports énumérés ci-après, qui étaient en attente d'examen par le Comité. Les rapports des États parties qui doivent être examinés aux cinquantième (avril/mai 2013) et cinquante et unième (novembre 2013) sessions du Comité sont signalés comme tels dans la dernière colonne des tableaux ci-après. Les rapports qui seront examinés à des sessions ultérieures du Comité sont les sept ou huit rapports que le Comité a reçus ensuite. Ils seront examinés, en principe, dans l'ordre chronologique dans lequel ils lui sont parvenus. Le calendrier de leur examen par le Comité à sa cinquante et unième session et à ses sessions ultérieures est soumis à son approbation.

Les tableaux ci-après n'incluent pas les États parties qui ont été priés de soumettre un rapport dans un certain délai, faute de quoi le Comité entreprendrait d'examiner la situation des droits économiques, sociaux et culturels sur leur territoire, même en l'absence de rapport.

<i>Rapports initiaux</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
1. Burundi	E/C.12/BDI/1	16 janv. 2013	30 juin 1992	
2. Djibouti (rapport initial et deuxième rapport périodique)	E/C.12/DJI/1-2	21 juill. 2010	30 juin 2009	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
3. Gabon	E/C.12/GAB/1	26 oct. 2011	30 juin 1990	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
4. Gambie	E/C.12/GMB/1	9 mai 2012	30 juin 1990	
5. Indonésie	E/C.12/IDN/1	20 janv. 2012	22 mai 2007	
6. Monténégro	E/C.12/MNE/1	26 déc. 2011	30 juin 2008	
7. Thaïlande	E/C.12/THA/1	22 août 2012	30 juin 2002	
8. Togo	E/C.12/TGO/1	26 janv. 2010	30 juin 1990	Cinquantième session, avril/mai 2013
9. Ouganda	E/C.12/UGA/1	6 déc. 2012	30 juin 1990	

<i>Deuxièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
10. Albanie (deuxième et troisième rapports périodiques)	E/C.12/ALB/2-3	9 avril 2010	30 juin 2009 30 juin 2014	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
11. Arménie	E/C.12/ARM/2	8 juill. 2011	30 juin 2000	
12. Bosnie-Herzégovine	E/C.12/BIH/2	9 août 2010	30 juin 2010	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
13. Chine (deuxième rapport périodique)	E/C.12/CHN/2	30 juin 2010	30 juin 2010	
Hong Kong (troisième rapport périodique)	E/C.12/CHN-HKG/3			
Macao (deuxième rapport périodique)	E/C.12/CHN-MAC/2			
14. République tchèque	E/C.12/CZE/2	30 nov. 2010	30 juin 2007	
15. Égypte (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/EGY/2-4	11 mai 2010	30 juin 1995 30 juin 2000 30 juin 2005	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
16. Guyana (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/GUY/2-4	10 sept. 2012	30 juin 2000	
17. Grèce	E/C.12/GRC/2	31 août 2012	30 juin 2009	
18. Iran (République islamique d')	E/C.12/IRN/2	3 nov. 2009	30 juin 1995	Cinquantième session, avril/mai 2013
19. Koweït	E/C.12/KWT/2	31 mars 2010	30 juin 2009	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
20. Kirghizistan (deuxième et troisième rapports périodiques)	E/C.12/KGZ/2-3	3 avril 2012	30 juin 2005 30 juin 2010	
21. Lituanie	E/C.12/LTU/2	1 ^{er} févr. 2010	30 juin 2009	
22. Monaco (deuxième et troisième rapports périodiques)	E/C.12/MCO/2-3	26 mai 2011	30 juin 2009	
23. Rwanda (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/RWA/2-4	20 janv. 2010	30 juin 1990 30 juin 1995 30 juin 2000	Cinquantième session, avril/mai 2013
24. Serbie	E/C.12/SRB/2	24 mars 2011	30 juin 2010	
25. Slovénie	E/C.12/SVN/2	22 juin 2011	30 juin 2010	
26. Soudan	E/C.12/SDN/2	27 juill. 2012	30 juin 2003	
27. Tadjikistan (deuxième et troisième rapports périodiques)	E/C.12/TJK/2-3	22 sept. 2011	30 juin 2011	
28. Ouzbékistan	E/C.12/UZB/2	2 juill. 2010	30 juin 2010	
29. Viet Nam (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/VNM/2-4	15 sept. 2011	30 juin 1995 30 juin 2000 30 juin 2005	

<i>Troisièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
30. Azerbaïdjan	E/C.12/AZE/3	29 sept. 2009	30 juin 2009	Cinquantième session, avril/mai 2013
31. El Salvador (troisième à cinquième rapports périodiques)	E/C.12/SLV/3-5	5 janv. 2011	30 juin 2010	
32. Guatemala	E/C.12/GTM/3	16 déc. 2011	30 juin 2008	
33. Irlande	E/C.12/IRL/3	7 mai 2012	30 juin 2007	
34. Jamaïque (troisième et quatrième rapports périodiques)	E/C.12/JAM/3-4 et Corr.1	6 janv. 2010	30 juin 2003 30 juin 2008	Cinquantième session, avril/mai 2013
35. Japon	E/C.12/JPN/3	22 déc. 2009	30 juin 2006	Cinquantième session, avril/mai 2013
36. Népal	E/C.12/NPL/3	12 juill. 2011	30 juin 2011	
37. Roumanie (troisième à cinquième rapports périodiques)	E/C.12/ROU/3-5	15 nov. 2011	30 juin 1994 30 juin 1999 30 juin 2004	
38. Venezuela (République bolivarienne du)	E/C.12/VEN/3	29 mai 2012	30 juin 2006	
<i>Quatrièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
39. Autriche	E/C.12/AUT/4	28 juill. 2010	30 juin 2010	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
40. Bélarus (quatrième à sixième rapports périodiques)	E/C.12/BLR/4-6	19 nov. 2010	30 juin 2009	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
41. Belgique	E/C.12/BEL/4	9 juill. 2010	30 juin 2010	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013
42. Chili	E/C.12/CHL/4	21 mars 2012	30 juin 2009	
43. Mongolie	E/C.12/MNG/4	22 févr. 2012	30 juin 2009	
44. Maroc	E/C.12/MAR/4	24 janv. 2013	30 juin 2009	
45. Paraguay	E/C.12/PRY/4	6 oct. 2011	30 juin 2011	
46. Portugal	E/C.12/PRT/4	31 janv. 2011	30 juin 2005	
<i>Cinquièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
47. Danemark	E/C.12/DNK/5	25 janv. 2010	30 juin 2009	Cinquantième session, avril/mai 2013
48. Italie	E/C.12/ITA/5	9 août 2012	30 juin 2009	
49. Norvège	E/C.12/NOR/5	28 juin 2010	30 juin 2010	Cinquante et unième session, nov./déc. 2013

<i>Sixièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
50. Canada	E/C.12/CAN/6	17 oct. 2012	6 juin 2010	
51. Finlande	E/C.12/FIN/6	15 juill. 2011	30 juin 2010	
52. Ukraine	E/C.12/UKR/6	21 juin 2011	30 juin 2011	

b) Rapports soumis par les institutions spécialisées conformément à l'article 18 du Pacte

Conformément à l'article 67 de son règlement intérieur, le Comité a pour tâche d'examiner les rapports soumis par les institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.

En vertu de l'article 68 du Règlement intérieur, les représentants des institutions spécialisées intéressées peuvent faire des déclarations sur des questions liées au domaine de compétence de leur organisation. Le Secrétaire général a invité les institutions spécialisées intéressées à désigner des représentants qui feront part d'informations au Comité.

Le Comité sera saisi, en temps voulu, de tout rapport reçu des institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.

8. Présentation de rapports par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte

Conformément au paragraphe 1 de l'article 59 de son règlement intérieur, le Comité examine à chaque session la situation en ce qui concerne les rapports à soumettre en application des articles 16 et 17 du Pacte et peut formuler des recommandations appropriées dans son rapport au Conseil, y compris des recommandations tendant à ce que le Secrétaire général envoie des rappels aux États parties qui n'ont pas encore fait parvenir leurs rapports. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi du document ci-après:

Note du Secrétaire général sur les États parties au Pacte et l'état de la présentation des rapports (E/C.12/50/2).

9. Formulation de suggestions et de recommandations de caractère général fondées sur l'examen des rapports soumis par les États parties au Pacte et par les institutions spécialisées

Conformément à l'article 64 de son règlement intérieur, le Comité voudra peut-être formuler des suggestions et des recommandations de caractère général fondées sur l'examen qu'il aura fait des rapports présentés par les États parties et des rapports présentés par les institutions spécialisées, afin d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités, notamment celles qui découlent des articles 21 et 22 du Pacte. Le Comité jugera peut-être bon également de soumettre au Conseil, pour examen, des suggestions concernant les articles 19, 22 et 23 du Pacte.

10. Questions diverses

À sa vingt et unième session (1999), le Comité a décidé d'inscrire à son ordre du jour un point permanent intitulé «Questions diverses», au titre duquel il pourrait examiner toute question sortant du champ des autres points permanents de l'ordre du jour.

Programme de travail provisoire de la cinquantième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (29 avril-17 mai 2013)

Première semaine: 29 avril-3 mai 2013

Lundi 29 avril

1 ^{re} séance	(publique)	Point 1	Élection du Président et des autres membres du Bureau
		Point 2	Adoption de l'ordre du jour
		Point 3	Organisation des travaux
		Point 8	Présentation de rapports par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte
	(privée)	Point 10	Questions diverses
		Point 6	Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels
2 ^e séance	(publique)	Point 4	Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels: documents soumis par des ONG

Mardi 30 avril

3 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Japon
4 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Japon (<i>suite</i>)

Mercredi 1^{er} mai

5 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: République islamique d'Iran
6 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: République islamique d'Iran (<i>suite</i>)

Jeudi 2 mai

7 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Jamaïque
8 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Jamaïque (<i>suite</i>)

Vendredi 3 mai

9 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Azerbaïdjan
10 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Azerbaïdjan (<i>suite</i>)

Deuxième semaine: 6-10 mai 2013**Lundi 6 mai**

11 ^e séance	(publique)	Point 4	Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels: documents soumis par des ONG
12 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Togo

Mardi 7 mai

13 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Togo (<i>suite</i>)
14 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Togo (<i>suite</i>)

Mercredi 8 mai

15 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Rwanda
16 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Rwanda (<i>suite</i>)

Jeudi 9 mai**Jour férié à l'ONU****Vendredi 10 mai**

17 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Danemark
18 ^e séance	(publique)	Point 7	Examen des rapports: Danemark (<i>suite</i>)

Troisième semaine: 13-17 mai 2013**Lundi 13 mai**

19 ^e séance	(privée)	Point 4	Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
20 ^e séance	(privée)	Point 7	Examen des rapports: adoption des observations finales

Mardi 14 mai

21 ^e séance	(privée)	Point 4	Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
22 ^e séance	(privée)	Point 7	Examen des rapports: adoption des observations finales

Mercredi 15 mai

23 ^e séance	(privée)	Point 7	Examen des rapports: adoption des observations finales
24 ^e séance	(privée)	Point 7	Examen des rapports: adoption des observations finales

Judi 16 mai

25^e séance (privée) Point 7 Examen des rapports: adoption des observations finales

26^e séance (privée) Point 7 Examen des rapports: adoption des observations finales

Vendredi 17 mai

27^e séance (privée) Point 4 Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Point 5 Suite donnée à l'examen des rapports soumis conformément aux articles 16 et 17 du Pacte

Point 8 Formulation de suggestions et de recommandations générales

Point 10 Questions diverses

28^e séance (privée) Point 10 Questions diverses
(publique) Clôture de la session
